



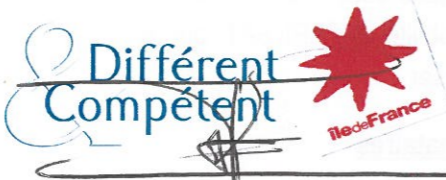




 <p><b>Christian Guillon</b> Président ARESAT</p>	 <p><b>Olivier Marzio</b> Directeur ESAT Denis Papin</p>
 <p><b>Christine Gryman</b> (ARDICAT) Présidente du Comité de pilotage Bas Normand</p>	 <p><b>Nicolas Bordet</b> Directeur travail adapté EPSOMS Chef de file projet VIP Interreg IV Feder</p>
 <p><b>Gilles Dupuits</b> Administrateur GCSMS D&amp;C en Lorraine</p>	 <p><b>François Xavier Pourchet</b> Directeur ESAT Les Ulis les Amis de l'Atelier</p>
 <p><b>Bernard Tremaud</b> D.G. ADAPEI Pyrénées Atlantiques</p>	 <p><b>Gérard Theurrelle</b> Directeur de site ADAPEI 43</p>
 <p><b>Jean-Paul Vaumourin</b> Directeur ESAT Les Iris - Biocat ADAPEI 44</p>	 <p><b>Pierre Hugé</b> Directeur ESAT</p>

## Préambule

Différent et Compétent, est né d'un partenariat de développement d'un projet expérimental mené en Bretagne, dans le cadre d'un financement européen EQUAL.

À l'issue de ce partenariat, les ESAT bretons engagés dans ce dispositif ont décidé de créer une association : Association Régionale des ESAT de Bretagne, pour pérenniser et développer les outils et concepts découverts et construits ensemble.

Cette association regroupe 48 adhérents (ESAT et EA), et a initialement pour vocation le développement et l'organisation d'actions de reconnaissance de compétences, de formation, et de promotion de la personne handicapée principalement sur le territoire breton.

Sous les effets conjugués de l'action de dissémination de la phase 3 du financement EQUAL, et de la parution du décret du 20 mai 2009 sur la valorisation et la reconnaissance des acquis de l'expérience en ESAT, L'ARESAT s'est trouvée très rapidement en charge de l'animation d'actions de formation et d'accompagnement de nouveaux dispositifs sur différents territoires de France.

Cette évolution place l'ARESAT dans une position particulière au regard :

- d'une part de sa vocation qui se veut avant tout l'animation d'un réseau en région Bretagne
- de ses gènes, plaçant l'ARESAT dans une quasi-situation de « prestataires de services », alors qu'elle est le fruit d'une construction de coopération avec une volonté constante de mutualisation.

Lors de sa dernière assemblée générale, (le 29 avril 2010), l'ARESAT se fixait les orientations suivantes

« de par notre antériorité et notre structuration, L'ARESAT se propose de servir de plate-forme de lancement (ou de nursery), à un dispositif inter-régional rassemblant les dispositifs différents & compétents afin

- de mutualiser et capitaliser au profit de tous, des bonnes pratiques des uns et des autres dans le domaine de la reconnaissance de compétences,
- de réaliser des travaux communs aux différentes régions, comme de décliner des référentiels « rares en région »,
- de s'ouvrir de par la diversité des avancées des différents partenariats aux richesses des autres.

Ce partenariat est à construire autour d'une charte, qui impose « un label différent & compétent », c'est-à-dire institue

- le respect d'une éthique, et le respect d'un squelette organisationnel, pour ne pas dénaturer le sens de notre « innovation ».
- l'obligation de mutualiser et de partager.

L'ensemble fonctionnant à la manière des « logiciels libre » (« open-source »). Notre système étant utilisable par tous, chacun pouvant apporter sa contribution. L'ARESAT de leader, ne devrait cette période lancement passée, n'être plus qu'un partenaire comme les autres au sein de ce collectif... avec peut-être un rôle de garant ou de grand sage. »

Les différents collectifs régionaux à l'issue de leurs réflexions rejoint l'ARESAT dans ses préoccupations et conscients par leur expérience :

- de l'importance de cette démarche pour les usagers, les établissements, et de sa valeur éthique.
- que sa pérennité dépend de l'engagement collectif, bien sûr, mais également de sa notoriété, et de son assise, pour obtenir des interlocuteurs publics (Région, Etat...), et des valideurs, la reconnaissance de cette démarche dans une pratique formalisée et validée institutionnellement.

Prennent l'engagement suivant :

**Les partenaires signataires de la charte « Différent & Compétent » s'engagent à réaliser d'ici le mois de juin 2011, le cadre juridique qui permettra l'animation et la coordination de « Différent & Compétent » dans l'inter-régionalité, en relai des actions actuellement conduites par l'ARESAT.**

Les partenaires s'engagent :

- à se livrer à un travail d'inventaire qui permettra de lister les besoins que devra couvrir cette structure juridique à naître :
  - ingénierie pédagogique : à partir des rencontres sur le terrain, des évolutions organisationnelles et des propositions des uns et des autres : comment composer les actions de formation qui assurent le développement en performance et en qualité des démarches « Différent & Compétent » :
    - formation, émulation et mise à jour des compétences des coordonnateurs régionaux
    - définition et développement de programmes de formation à destination de formateurs pour les structures et animations des relais à mettre en œuvre pour assurer ces formations.
  - démarche qualité et étalonnage des référents territoriaux et des formateurs engagés dans la démarche Différent & Compétent.
  - La coordination des moyens interrégionaux : jouer des complémentarités de spécialités et de territoires pour apporter les meilleurs appuis possibles aux différents dispositifs régionaux. Ceci suppose des échanges de formateurs, de cadres entre territoires et une coordination technique et administrative, notamment au regard des obligations des organismes de formation.
  - « Rencontres techniques » auprès des OPCA, des valideurs, des administrations (État ARS...)
  - Support aux régions en développement.

- À se livrer également à un inventaire des ressources disponibles
  - Humaines : quels peuvent être les relais de formation, d'animation dont dispose les différents dispositifs
  - Techniques et administratifs : organisation, comptabilité, informatique ...
- A établir des budgets prévisionnels d'actions et d'en calculer les coûts et de repérer les produits qui s'y rapportent
- A étudier les modes de gouvernance et leur représentation juridique en accord avec leurs aspirations, préservant la vie démocratique du mouvement, l'importance de la parole des régions et prévenant de la mise en place d'un système à "décision descendante". La future organisation interrégionale doit être au service des régions et non l'inverse.
- Décider de la structuration juridique à mettre en œuvre.
- Etablir un règlement de fonctionnement
- ...

En attendant que cette structure, voit le jour, l'animation du réseau sera sous la responsabilité de l'ARESAT, comme elle l'est jusqu'à présent selon les modalités connues à ce jour.

Pour mener à bien cette structuration, le collectif interrégional pourra décider de moyens spécifiques (études juridiques, complément d'enquête...). Leur coût en sera évalué, ces actions seront sous la responsabilité de l'ARESAT, qui en portera une comptabilité spécifique pour transmission au dispositif à formaliser.

#### Les signataires

**ARESAT Bretagne** représentée par **Christian Guitton**  
**Différent & Compétent en région Centre** représenté par **Olivier Marzio**  
**Différent & Compétent en Basse Normandie** représenté par **Christine Gryman** (ARDICAT)  
**Différent & Compétent en Picardie** représenté par **Nicolas Bordet**  
**Différent & Compétent en Lorraine** représenté par **Gilles Dupuits**  
**Différent & Compétent en Ile de France** représenté par **François-Xavier Pourchet**  
**Différent & Compétent en Pyrénées Atlantiques** représenté par **Bernard Trémaud**  
**Différent & Compétent en Haute Loire** représenté par **Gérard Theuelles**  
**Différent & Compétent en Sarthe** représenté par **Pierre Hugé**  
**Différent & Compétent en Loire Atlantique** représenté par **Jean-Paul Vaumorin**

Le 8 Octobre 2010 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir  
10 rue Dieudonné-Costes 28000 CHARTRES